



MAURITIUS REVENUE AUTHORITY

☎: 2076000 Fax: 2118099 ✉: headoffice@mra.mu

COMMUNIQUÉ

Imposition de la taxe sur les revenus provenant de la canne à sucre

1. Après consultation avec le Ministère de l'Agro-Industrie et de la Pêche et les autres partenaires sociaux, il a été décidé que la moyenne somme de profit provenant de la canne à sucre sera Rs14,000 par arpent pour la coupe 2006, soit pour l'année fiscale 2007/2008.
2. Toute personne ayant déclarée la somme de Rs14,000 par arpent ne doit produire des livres de comptabilité.
3. Cependant, tout planteur de canne aura le choix de comptabiliser ses revenus par rapport à ses propres chiffres avec des documents à l'appui.
4. Pour toute information supplémentaire, veuillez nous contacter sur le:

Tel : 207 6000

No de Fax: 211 8099

Hotline: 207 6010

Email: headoffice@mra.mu

**Adresse: Mauritius Revenue Authority
Ehram Court
Cnr. Mgr. Gonin & Sir Virgil Naz Streets
Port Louis**

Le 13 septembre 2007

Mauritius Revenue Authority